



Audioconférence du 3 avril au SRE

Agents malades

- 3 agents probablement malade du Covid 19. Ces agents ne sont plus sur site depuis le 15 mars.
- 8 agents placés en « quatorzaine » par précaution (contact avec un proche ou un collègue probablement contaminé)

Mise à disposition du matériel informatique

Suite à l'audioconférence de la semaine dernière, du matériel de protection et de nouvelles consignes ont été données à l'APTR limitant notamment la remise du matériel en présentielle.

Protection des agents

Service courrier : une recommandation à destination des directions a été envoyée le 3 avril pour les inviter à traiter le courrier arrivé à J+1 afin de rassurer les collègues. **FO** s'est assurée que cette recommandation serait suivie au SRE. Actuellement le courrier est distribué le mercredi et le vendredi. La décision suivante a été actée : le courrier arrivé le mercredi sera traité le vendredi et celui du vendredi le mercredi suivant.

Du gel, des masques, des lingettes désinfectantes et des gants ont été mis à disposition des agents du service cette semaine mais ces produits de protection sont livrés en quantité limitée. De nouvelles livraisons sont en attente.

Le directeur du SRE a décidé des mesures suivantes : les gants et masques seront fournis en priorité aux agents en contact avec les flux de courrier entrant (Courrier central et SGCD), mettant à disposition du matériel informatique (APTR) et partageant du matériel commun (exploitation et éditique). Le courrier sera ainsi traité au moins 48h après son arrivée par des agents munis de gants et masques. Pour **FO** cet éclaircissement était important et devrait faire l'objet d'une communication envers les agents

Du gel hydro-alcoolique peut être mis à disposition des agents qui travaillent sur site.

Télétravail hors PCA

Cette question a de nouveau été évoquée et **FO** a rappelé sa position sur le sujet : il n'est pas acceptable de faire venir des agents sur site pour chercher des dossiers régulièrement alors qu'ils travaillent sur **une mission non prioritaire**. Le directeur du SRE en a convenu. Dans ce cas le travail doit s'organiser sur des tâches qui ne nécessitent pas de déplacement sur site. Le directeur

Déploiement du VPN

Le VPN permet depuis cette semaine, d'accéder sans déport d'écran à SAS (BFIS) et VISA3. Les déports et déplacements sur site sont néanmoins toujours nécessaires pour accéder à certaines applications comme PAIR (Portail Agents Inter-régime) ou EOPPS.

Congés, RTT

(Extrait du compte-rendu FO Finances de l'audioconférence du 3 avril avec G. Darmanin et O. Dussopt)

« La fiche DGAFP rappelle que les agents publics en ASA perdent une partie de leur RTT. **FO** Finances a d'une part dénoncé la mesure et a démontré son aspect chronophage pour les services RH dans une période où il y a d'autres priorités. Monsieur Dussopt a fermement écarté tout retour en arrière sur ce point, en faisant un parallèle avec les salariés du privé qui en chômage partiel ne sont rémunérés qu'à 84% de leur salaire net. Comparaison n'est pas raison ! »

Congés prévisionnels au SRE

FO, sollicitée par de nombreux agents, a de nouveau interrogé G. TALON sur ce sujet. Les congés prévus avant le confinement peuvent-ils être annulés dans la mesure où l'agent se trouve en situation de pouvoir travailler. La réponse du directeur a été très simple, c'est OUI.

Comme nous l'ont rappelé certains collègues, le confinement n'est pas le même pour tout le monde (seul ou à plusieurs, avec des enfants petits ou grands, en maison ou en appartement etc.). Dans cette période, travailler peut être important pour certains.

FO a demandé à ce qu'une communication soit faite en début de semaine par la direction sur ce sujet.

Répartition effectif SRE au 2 avril 2020

	Présents sur site	Travail à Domicile	ASA	Arrêt maladie	Congés TP	Effectif physique 1/3/2020	PCA
1A		4	14	1		19	
1B	22	31	53	8	10	24	30
1C		16	21	3		40	7
BMRU	6	50	40	6	2	104	17
2A	2	36	1	4	2	45	16
2B	3	32	6	2	1	44	27
2C	1	11	2	2		16	8
2D	1	27	1		1	30	7
BFIS		20				20	
MRA		4		1	2	7	
SG	2	18	7	2		32	10
DIR	2	5				7	3
Total	39	254	145	29	18	488	125
% effectif total	8%	52%	29%	6%	4%	-	25%

Évaluation et recours

Rappel : La note cadre du bureau SRH prévoit que dans la situation actuelle, les entretiens non réalisés avant le confinement peuvent l'être par téléphone **avec le plein accord des évaluateurs et des évalués.**

Avant l'annonce de la prolongation du confinement jusqu'au 15 avril, le délai de fin de campagne avait été allongé jusqu'au 30 avril.

La DGFIP a suspendu le délai de recours et aucune communication n'a été faite pour le moment pour le SG.

FO vous invite à instruire vos recours amiables dès à présent. Néanmoins, il est possible que tous les encadrants ne soient pas disponibles pour les traiter immédiatement. Nous sommes à votre disposition sur ce sujet des recours.

Restauration

(Extrait du compte-rendu FO Finances de l'audioconférence du 3 avril avec G. Darmanin et O. Dussopt)

« Un décret est en cours d'élaboration pour permettre de rembourser les frais de repas sur la base des frais de mission. Pas de réponse sur les frais de déplacement.

FO Finances a demandé le 16 mars comme date d'application, premier jour de fermetures des restaurants collectifs, ce dont le ministre a convenu. Nous ne pouvons qu'inciter fortement les agents concernés à conserver tous leurs justificatifs d'achat depuis cette date. »

Reconnaissance indemnitaire pour les agents en présentiel

(Extrait du compte-rendu FO Finances de l'audioconférence du 3 avril avec G. Darmanin et O. Dussopt)

FO Finances acte l'annonce du Premier Ministre d'hier soir, annonçant le versement d'une indemnité pour les agents publics en présentiel durant cette période. Cette revendication a été portée par **FO** Finances dès la première audioconférence avec nos ministres. Elle mérite maintenant d'être précisée sur son montant, qui ne peut être au minimum qu'équivalent à celle octroyée aux salariés du privé. Elle se doit d'être défiscalisée au regard de son caractère tout à fait exceptionnel. Pour seule réponse, Monsieur Dussopt s'est retranché derrière une décision interministérielle à venir.

Entrée et sortie en quatorzaine

(Extrait du compte-rendu FO Finances de l'audioconférence du 3 avril avec G. Darmanin et O. Dussopt)

« Au fil des instructions de la DGAFP, il apparaît des interprétations de plus en plus laxistes des mises en quatorzaine. Monsieur Dussopt a rappelé se caler sur l'avis du haut conseil à la santé et que seuls les agents ayant eu « un contact étroit et prolongé » avec un collègue contaminé devait être mis en quatorzaine. Pas question à ce stade, de fermer totalement un service mais il a reconnu que la doctrine pouvait évoluer. Pour la sortie, si l'agent ne présente pas de symptôme aucun avis médical n'est requis. Cette réponse n'est pas satisfaisante pour FO Finances. La priorité doit être la protection des agents, tant au moment de l'apparition d'un malade dans un service qu'au moment de sa réintégration.

Pour FO Finances, une fiche réflexe élaborée par le Secrétariat Général devrait être élaborée pour le processus d'entrée et de sortie de la quatorzaine, qui dans tous les cas doit être supervisé par les médecins de prévention de Bercy. De ce point de vue, pas besoin d'attendre une hypothétique position commune au niveau interministériel. La politique de santé et de sécurité au travail et le réseau des acteurs de prévention dans les ministères économiques et financiers, permettent d'avoir une ligne de conduite claire et cohérente sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer. »

Prochaine audioconférence SRE
le 10/04 à 16h